

# Rapport du président du jury Examen professionnel d'ingénieur territorial – alinéa 1 – 2024

Ce rapport, établi à partir des observations, contributions des membres du jury de l'examen et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2024. Il s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

## CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise l'examen professionnel de promotion interne d'ingénieur territorial pour les collectivités et établissements publics territoriaux des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

La date d'organisation de l'examen est nationale. Les sujets sont également nationaux.

La périodicité d'organisation de l'examen est de 2 ans, en alternance avec le concours.

## CALENDRIER DE L'EXAMEN POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

<b>Arrêté d'ouverture</b>	19 décembre 2023
<b>Période d'inscription</b>	Du 9 janvier au 14 février 2024
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	22 février 2024
<b>Épreuves d'admissibilité</b>	13 juin 2024
<b>Jury d'admissibilité</b>	6 septembre 2024
<b>Épreuves orales d'admission</b>	Du 7 au 11 octobre 2024
<b>Jury d'admission</b>	11 octobre 2024
<b>Résultats admission</b>	14 octobre 2024

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Étaient admis à se présenter les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'examen.

Toutefois, les candidats pouvaient, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, être admis à subir l'épreuve au plus tôt un an avant la date à laquelle ils devaient remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude.

## STATISTIQUES

### Répartition des inscrits / admis à concourir

Spécialités	Inscrits	Admis à concourir
Ingénierie, gestion technique et architecture	110	95
Infrastructures et réseaux	97	88
Urbanisme, aménagement et paysages	65	56
Prévention et gestion des risques	94	89
Informatique et systèmes d'information	79	74
<b>TOTAL</b>	<b>445</b>	<b>402</b>

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription et des dossiers refusés.

### Taux de présence et d'absence

Spécialités	Taux de présence aux épreuves écrites	Taux d'absence aux épreuves écrites
Ingénierie, gestion technique et architecture	75.63 %	24.37 %
Infrastructures et réseaux	81.82 %	18.18 %
Urbanisme, aménagement et paysages	76.79 %	23.21 %
Prévention et gestion des risques	80.90 %	19.10 %
Informatique et systèmes d'information	85.14 %	<b>14.86 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79.35 %</b>	<b>20.65 %</b>

## L'ADMISSIBILITÉ

### Épreuves

1. La rédaction, à partir des éléments d'un dossier remis au candidat, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé (durée : 4 heures, coefficient 3)
2. L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription (durée : 4 heures, coefficient 5).

## Niveau des candidats

Épreuve de note (commune à toutes les spécialités)

Spécialités	Note ≥ 15	10 ≤ Note < 15	5 ≤ Note < 10	Note* < 5/20	Moyenne
<b>Ingénierie, gestion technique et architecture</b> <i>Éventail des notes : de 1.25 à 15.00</i>	1	16	40	12	8.67
<b>Infrastructures et réseaux</b> <i>Éventail des notes : de 0 à 16.50</i>	2	14	38	18	7.13
<b>Urbanisme, aménagement et paysages</b> <i>Éventail des notes : de 5.00 à 16.50</i>	3	17	23	0	10.03
<b>Prévention, gestion des risques</b> <i>Éventail des notes : de 0.50 à 16.00</i>	8	42	19	3	10.10
<b>Informatique et systèmes d'information</b> <i>Éventail des notes : de 0 à 15.50</i>	1	28	32	2	8.69
<b>MOYENNE GÉNÉRALE</b>					<b>8.92</b>

\* note éliminatoire

### REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE NOTE

Globalement, le formalisme de la note est plutôt bien respecté, cependant, les correcteurs ont relevé des points sur lesquels les candidats doivent travailler :

- S'approprier la note de cadrage de l'épreuve afin d'avoir bien connaissance des attendus
- Porter une attention particulière à la méthodologie (exemple : lecture efficace pour analyse des documents)
- Exploiter suffisamment les documents pour éviter de survoler le sujet
- Développer ses idées, et ne pas se contenter d'une simple énumération
- Apporter des propositions opérationnelles concrètes, réalistes et ne pas tomber dans des généralités qui ne répondent pas à la commande
- Maîtriser son temps pour que les différentes parties soient équilibrées
- Veiller à l'orthographe, la syntaxe, et au soin de la copie en s'accordant le temps nécessaire pour une relecture

## Épreuve de projet (par option)

Option	Note ≥ 15	10 ≤ Note < 15	5 ≤ Note < 10	Note* < 5/20	Moyenne
<b>Construction, bâtiment</b> <i>Éventail des notes : de 5.00 à 12.63</i>	0	9	27	0	8.36
<b>Centres techniques</b> <i>Éventail des notes : de 1.63 à 10.25</i>	0	1	4	11	4.51
<b>Logistique, maintenance</b> <i>Éventail des notes : de 6.50 à 11.38</i>	0	6	10	0	9.27
<b>VRD</b> <i>Éventail des notes : de 4.63 à 15.38</i>	2	35	21	1	10.80
<b>Déplacements, transports</b> <i>Éventail des notes : de 3.75 à 12.25</i>	0	6	4	1	9.01
<b>Urbanisme</b> <i>Éventail des notes : de 6.00 à 16.50</i>	1	4	2	0	11.29
<b>Paysages, espaces verts</b> <i>Éventail des notes : de 3.25 à 14.88</i>	0	21	14	1	10.30
<b>Sécurité du travail</b> <i>Éventail des notes : de 4.50 à 14.50</i>	0	7	9	3	9.91
<b>Déchets, assainissement</b> <i>Éventail des notes : de 5.75 à 12.50</i>	0	20	16	0	9.40
<b>Sécurité, prévention des risques</b> <i>Éventail des notes : de 2.25 à 14.00</i>	0	3	7	2	7.83
<b>Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau</b> <i>Éventail des notes : de 6.50 à 12.25</i>	0	2	3	0	9.30
<b>Systemes d'information et de communication</b> <i>Éventail des notes : de 3.25 à 16.50</i>	1	20	16	2	10.00
<b>Réseaux, télécom</b> <i>Éventail des notes : de 0.75 à 13.50</i>	0	4	6	1	8.81
<b>SIG, topographie</b> <i>Éventail des notes : de 6.00 à 12.38</i>	0	5	6	0	9.64
<b>MOYENNE GÉNÉRALE</b>					<b>9.17</b>

\* note éliminatoire

## REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE PROJET

L'épreuve de projet présentant une portée plus technique, les correcteurs ont formulé quelques points de vigilance :

- S'approprier la note de cadrage de l'épreuve afin d'avoir bien connaissance des attendus
- Porter une attention particulière à la commande de chaque question, pour y répondre de manière précise et complète
- Travailler la capacité d'argumentation, en développant ses idées
- Démontrer ses capacités managériales à travers les réponses apportées
- Maîtriser son temps pour aborder toutes les questions du sujet
- Veiller à l'orthographe, la syntaxe, et au soin de la copie en s'accordant le temps nécessaire pour une relecture

[Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session](#)

## Seuils d'admissibilité

Le jury s'est réuni le 11 septembre 2024 et a fixé les seuils d'admissibilité suivants :

Spécialités	Seuil	Admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	10.00	8
Infrastructures et réseaux	10.00	27
Urbanisme, aménagement et paysages	10.00	21
Prévention et gestion des risques	10.00	39
Informatique et systèmes d'information	10.00	28
<b>TOTAL</b>	-	<b>123</b>

123 candidats ont été déclarés admissibles par le jury.

## L'ADMISSION

### Épreuve

Un entretien portant sur **l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat**. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un **exposé du candidat sur son expérience professionnelle**. L'entretien vise ensuite à apprécier sa **capacité à analyser son environnement professionnel** ainsi que son **aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

(durée totale de l'entretien : 40 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 5).

Un cadrage national indicatif était à la disposition des candidats sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.

Le découpage adopté était le suivant :

Exposé du candidat sur son expérience professionnelle	10 minutes maximum
Capacité à analyser son environnement professionnel, à résoudre des problèmes techniques ou d'encadrement	30 minutes minimum
Motivations, posture et potentiel du candidat	Tout au long de l'entretien

### Niveau des candidats

#### Épreuve orale

Spécialités	Note ≥ 15	10 ≤ Note < 15	5 ≤ Note < 10	Note* < 5/20	Moyenne
<b>Ingénierie, gestion technique et architecture</b> <i>Éventail des notes : de 5.00 à 16.50</i>	1	3	4	0	10.80
<b>Infrastructures et réseaux</b> <i>Éventail des notes : de 6.50 à 18.00</i>	11	8	8	0	12.09
<b>Urbanisme, aménagement et paysages</b> <i>Éventail des notes : de 5.50 à 18.50</i>	6	8	7	0	12.10
<b>Prévention, gestion des risques</b> <i>Éventail des notes : de 5.00 à 19.00</i>	8	14	14	0	11.60
<b>Informatique et systèmes d'information</b> <i>Éventail des notes : de 5.00 à 18.00</i>	10	10	6	0	11.96
<b>Total</b>	36	43	39	0	-
<b>MOYENNE GÉNÉRALE</b>					<b>11.83</b>

\* note éliminatoire

### REMARQUES DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE

De manière générale, de nombreux candidats ont réussi cette épreuve orale (30.51 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 et 69.49% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20). Dans l'ensemble, les jurys de cette épreuve constatent que les présentations sont souvent travaillées et structurées et que les candidats adoptent une posture adaptée pour une large majorité.

Cependant, les examinateurs prodiguent utilement quelques conseils :

- Exposer clairement ses motivations et son projet professionnel en se projetant sur le grade d'ingénieur
- Être capable de développer et argumenter ses idées et ne pas se contenter de réponses succinctes et trop générales
- Travailler les différentes étapes de la conduite de projet et se les approprier pour être capable de répondre à des mises en situation proposées par les examinateurs
- Se projeter en tant que manager. Même si les candidats n'encadrent pas actuellement, un ingénieur peut être amené à assumer ces missions
- Démontrer des capacités d'adaptation au-delà du poste occupé et de la collectivité actuelle à laquelle on appartient
- Faire montre de curiosité et être en veille sur les récentes actualités réglementaires et leurs impacts sur l'action publique locale
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel et territorial, particulièrement attendues d'un futur ingénieur (commande publique, budget, instances dialogue social, modes de services publics...)

## Seuils d'admission

- Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Considérant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury, réuni le 11 octobre a arrêté les seuils suivants :

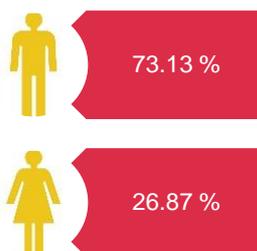
Spécialités	Seuil	Admis
Ingénierie, gestion technique, architecture	10.00	6
Infrastructures et réseaux	10.00	25
Urbanisme, aménagement et paysages	10.00	19
Prévention et gestion des risques	10.00	28
Informatique et systèmes d'information	10.00	23
<b>TOTAL</b>	-	<b>101</b>

101 candidats ont été déclaré admis par le jury.

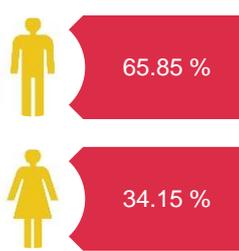
## PROFIL DES CANDIDATS

Répartition des candidats selon le sexe

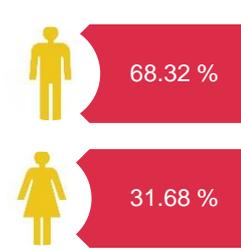
### Admis à concourir



### Admissibles

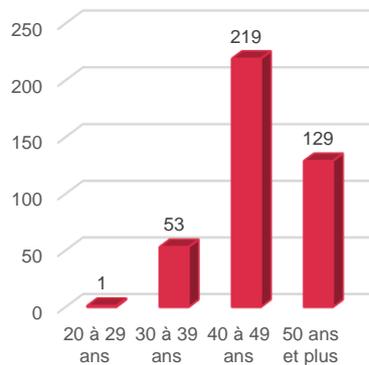


### Admis

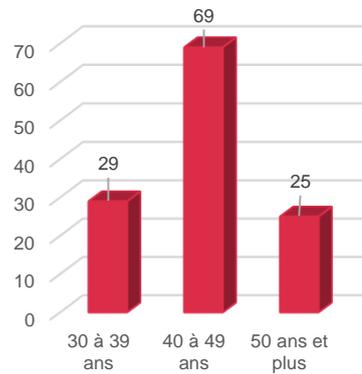


## Répartition des candidats selon l'âge

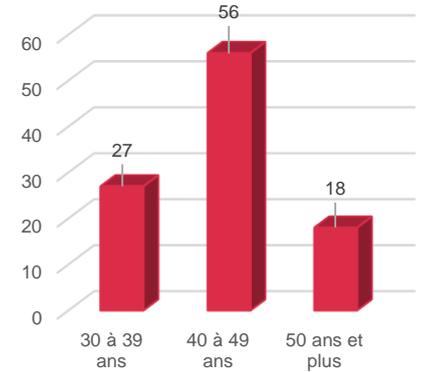
**Admis à concourir**



**Admissibles**



**Admis**



Moyenne d'âge

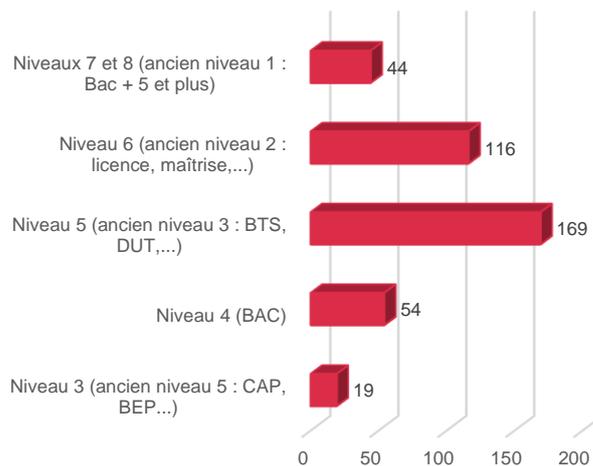
45.82 ans

43.59 ans

43.05 ans

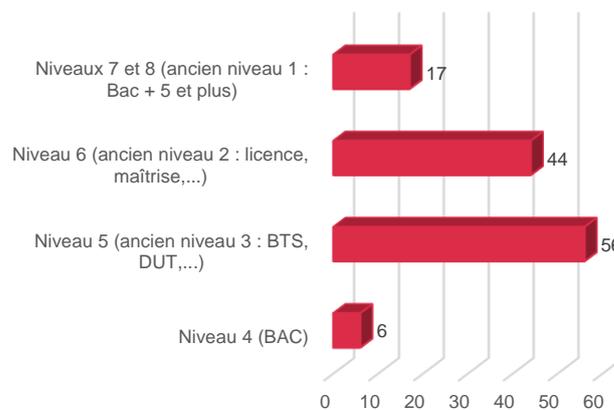
## Répartition des candidats selon les niveaux de diplômes

**Admis à concourir**  
(402 candidats)



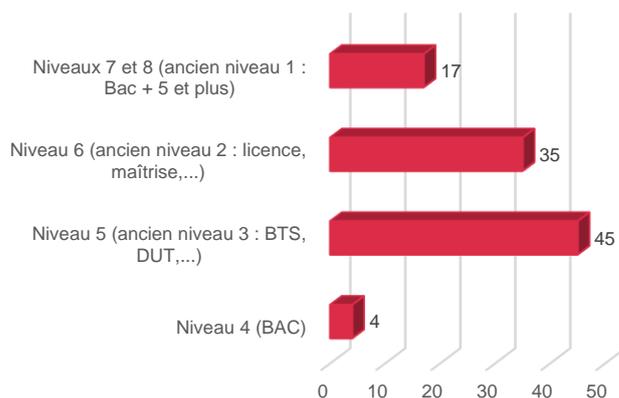
10.95% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme du niveau requis pour le concours externe (niveau 7).  
89.05% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme de niveau inférieur à celui requis au concours externe.

**Admissibles**  
(123 candidats)



13.82% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme du niveau requis pour le concours externe (niveau 7).  
86.18% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme de niveau inférieur à celui requis au concours externe.

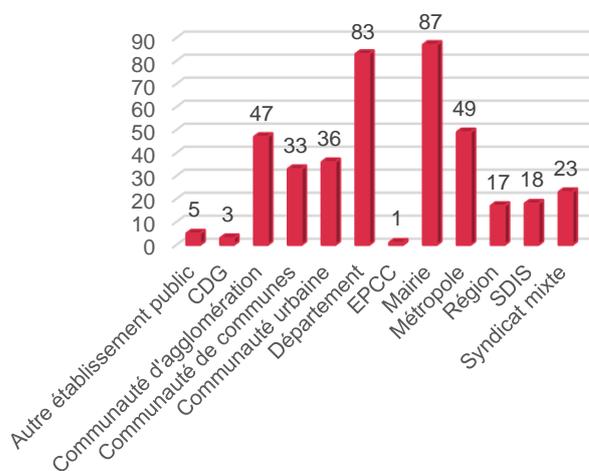
**Admis**  
(101 candidats)



16.83% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme du niveau requis pour le concours externe (niveau 7).  
83.17% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme de niveau inférieur à celui requis au concours externe.

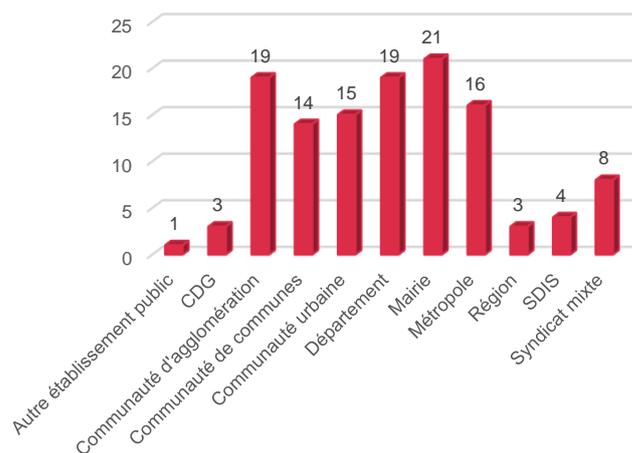
Répartition des candidats selon le type d'employeur

**Admis à concourir**  
(402 candidats)



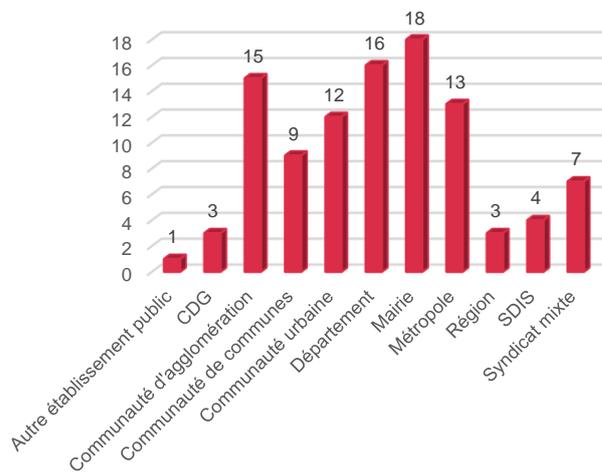
21.64% des admis à concourir exercent leur activité au sein d'une commune, 20.65% dans un département et 11.69% dans une communauté d'agglomération.

**Admissibles**  
(123 candidats)



17.07% des admis à concourir exercent leur activité au sein d'une commune, 15.45% dans un département et 15.45% dans une communauté d'agglomération.

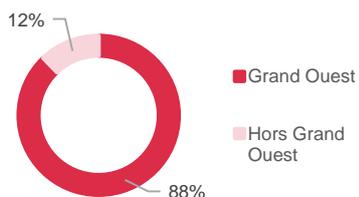
**Admis**  
(101 candidats)



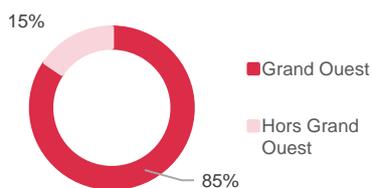
48.51% des admis exercent leur activité dans un EPCI et 17.82% au sein d'une commune, 15.84% dans un département.

Répartition des candidats selon l'origine géographique conforme au périmètre d'organisation Grand-Ouest

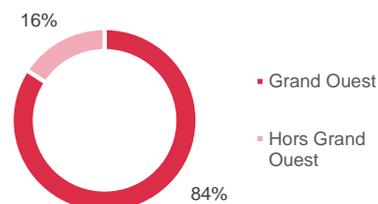
**Admis à concourir**



**Admissibles**



**Admis**



88% des admis à concourir, 85% des admissibles, 84% des admis proviennent des régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, périmètre d'organisation de l'examen. Les autres candidats sont originaires d'autres régions métropolitaines et d'Outre-Mer.

## CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

Passer un examen professionnel exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) et le service concours du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative à l'examen professionnel d'ingénieur territorial.

D'autre part, une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : la maîtrise de la méthodologie, de la syntaxe, de l'orthographe, de la synthèse et de la gestion du temps sont indispensables.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement dans lequel on évolue, en se renseignant notamment sur les enjeux et l'actualité s'y rapportant.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant, qui est l'une des missions potentielles exercées par un ingénieur territorial. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à leur positionnement actuel au moment de l'épreuve orale.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 22 janvier 2025



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "F. Poullain".

Le président du jury  
Frédéric POULLAIN